



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

**Reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant -
Exercice 2015 - Budget Principal**

DE20151214_61	Conseil municipal du 14 décembre 2015	
Rapporteur : Vincent YOU	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 16 décembre 2015	16 DEC. 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

R E S S O U R C E S

Reprise de provisions pour risques et charges de fonctionnement courant - Exercice 2015 - Budget Principal

Finances/budget et achats
id : 1165

Conseil municipal
14 décembre 2015

61

Rapporteur : Vincent YOU

L'article R 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée pour les contentieux ouverts en première instance contre la commune. Il précise également que ces provisions donnent lieu à reprise en cas de réalisation du risque ou lorsque ce risque n'est plus susceptible de se réaliser.

Pour 2015, des jugements sont intervenus pour les contentieux suivants et les provisions constituées à ce titre peuvent donc être reprises.

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant de la provision	Montant de la reprise
Fédération Nationale des commerçants des marchés de France : demande d'annulation d'une délibération pour tarifs marché Victor-Hugo	11/12/12	1 000 €	1 000 €
Agent municipal : recours contre une mise en disponibilité d'office	10/12/14	4 000 €	4 000 €
Total reprise provisions			5 000 €

Il vous est proposé d'approuver la reprise de ces provisions pour un montant global de 5 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



